

**Conférence de presse annuelle 2008****Fiche thématique n°05****La banque des projets européens**

Luxembourg, le 28 février 2008

**La procédure de consultation des PME**

En mai 2007, soit près de deux ans après le début de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Groupe de la Banque européenne d'investissement (Groupe BEI), le Comité de direction de la BEI a décidé de lancer une procédure de consultation (la « Consultation PME ») auprès de partenaires bancaires, d'organismes publics et de représentants de PME sur la modernisation de l'offre de produits de la BEI destinés à cette catégorie d'entreprises dans l'UE-27, dans le but d'accroître la valeur ajoutée de l'intervention de la BEI pour les bénéficiaires finals.

**1. CONTEXTE EUROPÉEN**

Le moment choisi pour réévaluer les activités du Groupe BEI en matière de financement des PME s'insère parfaitement dans les réflexions menées actuellement par la Commission européenne. En effet, outre l'Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi lancée en novembre 2007, un *Small Business Act* pour les PME devrait être finalisé d'ici juin 2008, qui comprendra notamment un volet sur la manière d'améliorer l'accès des PME aux financements. Par ailleurs, la DG Concurrence réexamine actuellement les exceptions en matière d'aides d'État applicables aux PME afin d'améliorer l'accès de cette catégorie d'entreprises à un soutien public lorsque cela s'avère nécessaire.

**2. MISE EN ŒUVRE DE LA CONSULTATION PME**

La Consultation PME s'est déroulée entre juin 2007 et janvier 2008. Elle a démarré par l'envoi d'une lettre d'invitation à 104 contreparties dans tous les États membres de l'UE, dont 67 banques ou associations bancaires, 14 associations de PME (dont des chambres de commerce et d'artisanat) et 23 organismes publics (y compris des DG de la Commission européenne). D'une manière générale, la Consultation a suscité un vif intérêt, avec un taux de réponse global de 75 %. Tous les participants à la Consultation PME ont la possibilité, jusqu'à la fin du mois de février, de faire des commentaires sur une première version d'un rapport résumant les données recueillies et proposant quelques conclusions préliminaires quant au futur rôle du Groupe BEI dans le financement des PME européennes. Une version définitive sera rendue publique dans le courant du premier semestre de 2008, lorsque le Groupe BEI aura commencé à tirer ses propres conclusions opérationnelles et, partant, à moderniser sa stratégie pour assurer une présence appropriée du Groupe dans le secteur du financement des PME.

**3. CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES DE LA CONSULTATION PME**

3.1. Les PME européennes continuent d'être confrontées à des déficits de financement et une connaissance approfondie du secteur est dès lors indispensable pour remédier à cette situation

Au début de la consultation, l'avis général était que, sur les marchés financiers développés, l'accès aux financements ne constituait pas un problème majeur pour les PME. La Consultation PME montre que l'analyse doit être beaucoup plus affinée et qu'effectivement, dans de nombreux pays, un certain nombre de segments de PME souffre d'un manque d'outils de financement adaptés, par exemple les microentreprises qui n'ont pas d'actifs professionnels ou personnels à offrir en garantie, les jeunes entreprises innovantes à croissance rapide ou les entreprises confrontées au défi d'une transmission. Cette conclusion est fondamentale aussi parce que ces catégories de PME apportent une contribution importante à la croissance, à la concurrence et à l'innovation et, de ce fait, à l'emploi et à la productivité dans l'ensemble de l'économie européenne. Pour la croissance future en Europe, il est extrêmement important que ces segments en particulier ne soient pas entravés par le manque d'instruments de financement appropriés. Dans certains États membres de l'UE, c'est même la rareté des ressources à long terme en tant que telle qui pourrait limiter le développement des PME.

La Consultation PME, qui a fait ressortir la diversité des situations et des intérêts au sein des États membres de l'UE, montre qu'il n'y a pas de marché européen unique pour les PME. C'est pourquoi il est important, pour l'activité future de la BEI à l'appui des PME, de s'éloigner du principe d'une « approche unique » et de se tourner vers des solutions qui sont le résultat d'une connaissance approfondie des différents marchés nationaux de PME.

3.2. Dans le contexte du financement des PME, le concept d'« innovation » revêt de multiples facettes et des produits financiers innovants sont indispensables pour lui permettre de déployer son potentiel

Il existe une forte demande émanant du marché pour que, dans le contexte d'un financement moderne des PME, la BEI étende ses critères d'éligibilité aux investissements immatériels qui soutiennent l'internationalisation, la croissance et l'innovation, et ne se limite plus à financer uniquement les investissements dans des immobilisations nouvelles. Dans le cadre du financement des PME, l'innovation doit être considérée dans un contexte plus large, dans lequel, par exemple, l'expansion sur de nouveaux marchés pourrait bénéficier du soutien financier de la BEI.

Le financement des PME continue de reposer principalement sur les emprunts bancaires. Or, un bilan affichant un niveau élevé d'endettement limite les chances d'obtenir des prêts supplémentaires pour financer les phases d'expansion. C'est la raison pour laquelle, tout en maintenant une forte présence sur le segment des prêts traditionnels, le Groupe BEI se doit de mettre au point d'autres instruments de financement. Les financements mezzanine, par exemple, sont un instrument prometteur qui, à l'avenir, pourrait ne plus être réservé exclusivement à un groupe restreint d'emprunteurs avertis. Dans ce contexte, le Groupe BEI pourrait jouer un rôle spécifique en étroite coopération avec la Commission européenne. Il est nécessaire de développer un marché pour les financements mezzanine, en proposant, dans ce cadre, les outils financiers appropriés, et en sensibilisant également davantage les PME à l'aide de programmes de conseil et d'assistance technique.

3.3. Modernisation de la gamme des produits du Groupe BEI pour renforcer leur pertinence et leur valeur ajoutée pour les PME et réduire les formalités administratives

Les Prêts globaux et leurs principes sous-jacents continueront à avoir un rôle à jouer. Toutefois, ils doivent évoluer pour intégrer les conclusions de la Consultation PME sur les insuffisances et les besoins en matière de financement auxquels les PME sont confrontées aujourd'hui. Afin de réduire les obstacles administratifs auxquels se heurtent les PME, un certain nombre de solutions seront proposées pour simplifier les Prêts globaux, en ce qui concerne tant les critères d'éligibilité que les informations qu'exige la BEI. Ces simplifications ne devraient toutefois pas être considérées comme un objectif en soi. Elles constituent un moyen de réduire les coûts administratifs liés à la gestion des produits de la BEI et, partant, d'augmenter la valeur ajoutée financière qui peut être offerte aux PME.

L'activité du FEI en faveur des jeunes PME à croissance rapide et hautement innovantes a été renforcée à travers le lancement, en 2007, du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC), dans lequel le FEI intervient en qualité de gestionnaire des fonds de la Commission européenne, ce qui a confirmé le modèle d'intervention du Fonds en tant qu'institution européenne spécialisée dans le capital-risque, les garanties de prêts, les garanties de microcrédits, les garanties de fonds propres et de quasi-fonds propres et les titrisations.

Il résulte de la Consultation PME que l'offre de produits du Groupe BEI devrait être renforcée et élargie, notamment dans les domaines suivants :

- capitaux à risque et fonds propres ;
- financements mezzanine ;
- financements « classiques » de prêt MLT,

et cela indépendamment de la structure dans laquelle ces produits seraient utilisés, que ce soit dans le cadre de fonds ou de dispositifs avec adossement de titres à des actifs (titrisation) ou simplement dans le cadre de prêts intermédiés avec ou sans partage des risques, afin de couvrir le plus largement possible l'éventail des besoins de financement des PME. Toute la palette de produits ne sera pas systématiquement utilisée sur chaque marché. Compte tenu de l'opinion des gouvernements nationaux respectifs quant à la présence de la BEI sur leur marché du financement des PME, les équipes de la BEI chargées des différentes zones géographiques pourront chacune avoir recours à une partie ou à la gamme complète des produits du Groupe chaque fois qu'elles en auront identifié la nécessité dans leur environnement de marché spécifique. Ces initiatives impliquent un fort potentiel de complémentarité entre les actions de la BEI et celles du FEI.

Dans les domaines et sur les marchés où de solides structures de promotion sont déjà en place, le Groupe BEI devrait collaborer de façon constructive avec les institutions publiques de soutien, et ce partout où leurs programmes ont été mis en œuvre avec succès et répondent aux objectifs prioritaires du Groupe BEI. Une coopération très étroite avec la Commission et l'action des associations de PME et du secteur bancaire sont indispensables. Dans ce contexte, le Groupe BEI est prêt à apporter sa contribution à la rédaction du *Small Business Act* que la Commission européenne est en train d'élaborer.

#### 3.4. Apprendre à mieux connaître le marché des PME et mieux faire connaître la BEI auprès des PME

La dernière conclusion importante de la Consultation PME est que les PME manquent d'informations quant aux possibilités d'intervention du Groupe BEI, et ce indépendamment du volume d'activité que la BEI réalise actuellement sur les marchés concernés. Il convient toutefois de préciser que ce déficit d'informations ne concerne pas seulement le Groupe BEI, mais qu'il s'agit d'un problème commun à de nombreux programmes publics d'aide aux PME. Le Groupe BEI devra donc revoir sa politique d'information à l'égard des PME. Il devra faire passer un message très clair concernant son activité, non seulement à travers ses intermédiaires, mais également à travers d'autres canaux ayant un contact direct avec les PME. Une façon de procéder pourrait consister à lancer – pour les pays vraiment intéressés – l'organisation de tables rondes nationales avec des participants issus des secteurs des PME, des banques et des organismes publics de soutien afin d'évaluer régulièrement les progrès réalisés dans le domaine du financement des PME et d'identifier les problèmes et leurs solutions. L'efficacité des efforts accrus consentis par le Groupe BEI pour améliorer sa visibilité dépendra toutefois pour une large part de la valeur ajoutée financière qu'il sera en mesure d'apporter à l'avenir.

*Pour plus d'informations sur la BEI, prière de consulter son site Web [www.bei.org](http://www.bei.org).*

*Contacts pour la presse :*

*Bureau de presse : [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org), tél. : (+352) 43 79 - 21000, télécopieur : (+352) 43 79 – 61000*

*Questions générales :*

*Infodesk de la BEI, [info@bei.org](mailto:info@bei.org), tél. : (+352) 43 79 - 22000, télécopieur : (+352) 43 79- 62000*